







MODALITES DU VOTE





- Quand ? à l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mars 2017
- Comment ? A bulletin secret
- Qui ? Licencié ou membre du club, avoir 16 ans au moment du vote. Chaque licencié mineur ouvre droit à un vote qui devra être déposé dans l'urne par un de ses parents responsable
- Avec quoi ? Chaque votant devra se munir d'une pièce d'identité
- En cas d'absence le jour du vote,un licencié ou membre peut donner son pouvoir par écrit à un autre ayant droit. Un ayant droit ne peut recevoir qu'un pouvoir
- Validation du projet ?

UNIQUEMENT SI NOUS AVONS AU MINIMUM UN RETOUR DE **64%** DE OUI POUR **CHACUN DES CLUBS INDIVIDUELLEMENT**

• Et après le vote?

Chaque club avec **plus de 64%** de **OUI** sur le nombre de votes exprimés (OUI + NON) sera déclaré pour la fusion avec l'objectif de commencer la **saison 2017/2018** avec le nouveau club issu de fusion.

Si au moins **1 des 4** clubs **n'atteint pas les 64%**, <u>il sort du projet</u>. Les bureaux des clubs déclarés pour la fusion se réunissent alors pour décider si une fusion à **2 ou 3** s'effectue en 2017 ou s'il faut prendre le temps de retravailler le projet.

Les votes **non-exprimés** (blanc ou barré) seront **pris en compte** dans le calcul du **taux** de participation.